

Concerne: demande d'allocations familiales majorées pour enfants handicapés
(nés le 1^{er} janvier 1996 au plus tard)

Madame, Monsieur,

Voulez-vous trouver en annexe les formulaires qui sont d'usage pour demander des allocations familiales majorées pour un enfant handicapé.

1. La demande de constatation médicale

Ce formulaire a déjà été complété par votre organisme d'allocations familiales. Vous ne devez y ajouter aucune mention.

2. Le formulaire médical

Il vous appartient de faire compléter ce formulaire par votre médecin traitant.

Vous pouvez déjà joindre des rapports médicaux ou sociaux à ces formulaires si vous estimez qu'ils peuvent faciliter la tâche du médecin qui effectuera l'examen.

Que faire ensuite ?

Le formulaire médical, rempli par votre médecin, et les rapports médicaux et sociaux éventuels, doivent être glissés dans l'enveloppe que vous trouverez en annexe et sur laquelle figure la mention « secret médical ». Cette enveloppe doit être fermée et elle-même glissée dans l'autre enveloppe préimprimée à l'adresse du Service Public Fédéral Sécurité Sociale.

Dans cette même enveloppe, vous insérerez également la demande de constatation médicale.

L'enveloppe préimprimée doit alors recevoir le nombre de timbres nécessaires et être envoyée par la poste.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information utile.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Comment introduire une demande d'allocations familiales majorées pour enfant handicapé?

Rapports médicaux et sociaux (Facultatifs)

Formulaire médical (à compléter par le médecin traitant)

+

N'oubliez pas de bien fermer l'enveloppe.

SECRET MEDICAL

Demande de constatation médicale (complétée par l'organisme d'Allocations Familiales)

N'oubliez pas les timbres.

SPF Sécurité Sociale